

Utiliser Telepac de manière autonome

En partenariat avec la DDT

Objectifs

Permettre aux stagiaires de : - Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télédéclarations de demande d'aide PAC - Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC - Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration - Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide - Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger.

Enjeux

Aujourd'hui, l'objectif du ministère de l'agriculture est que les télé déclarations du dossier PAC (Telepac) remplacent les déclarations papier et deviennent le seul mode de déclaration existant. Ces déclarations sur internet (<https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>) permettent notamment une sécurisation des procédures, une performance dans les déclarations et une diminution des coûts administratifs. La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Aussi l'enjeu est de préparer les exploitant(e)s agricoles pour qu'ils puissent utiliser cet outil en toute autonomie.

Pré-requis

Aucun

Contenu

Contenu :

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.

Présentation des nouveautés de la campagne 2016.

Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration

Les principales fonctionnalités du logiciel.

Les différentes étapes de la saisie :

- Créer son compte
- Utiliser l'outil graphique et cartographique,
- Enregistrer des cultures,
- Réaliser la demande d'aide

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Apports théoriques : documents et supports écrits / Présentation orale, échanges et partage d'expérience de groupe

Salle équipée du matériel de formation (tables, chaises, vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard...).

Le contenu de la formation sera adaptée au profil des participants.

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par tél ou envoyez-nous le bulletin d'inscription. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

25 avr 2023

09:30 - 17:30 (7hrs)

Communauté de Communes Volvestre, 34

Avenue de Toulouse

31390 Carbonne

Aurélien Chassagne, Chef d'unité Service Economique

Agricole à la DDT de Haute-Garonne

Camille Leuret, Animatrice ADEAR 31

Partenaire(s)



Financeur(s)



Bulletin d'inscription

Nom Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ / Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, et votre chèque (si nécessaire)

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Haute-Garonne

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 18/04/2023

Tarifs

Coût de la formation : 112€. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

Plus de renseignements

Camille Leuret, responsable de stage
adear31@fadear.org

ADEAR 31

21 rue de la République

31270 Frouzins

07 85 05 52 72

Formation portée par l'ARDEAR

Occitanie, N°OF : 91 30 02 803 30

Taux de satisfaction : %

Les midis : repas tiré du sac



Modalités d'accès :